

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louise LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Jean-Philippe TANNAY ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Lyes DAIBECHE.

Secrétaires de séance : Joël BENARD.

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2023-46

DÉTERMINATION DES TARIFS DE LA TLPE – ANNÉE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17,

Vu la note d'information NOR INTB161397N relative à la taxe locale sur la publicité extérieure,

Vu la délibération n° 2008-90 du 17 octobre 2008 instituant la TLPE sur le territoire bondevillais,

Vu la délibération n° 2009-02 du 27 janvier 2009 actant la majoration des tarifs de la TLPE du fait de l'appartenance de la commune à un EPCI de 50 000 habitants et plus,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, chaque année, les tarifs de la TLPE applicable sur l'exercice suivant,

Considérant que les tarifs de la TLPE pour Notre-Dame de Bondeville sont ceux de droit commun,

Considérant que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2024 s'élève à +6 % (source INSEE),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric DURAND,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **FIXE** les tarifs de la TLPE 2024, applicables à Notre-Dame de Bondeville, à l'identique des tarifs de droit commun, à savoir :

	Enseignes en €				Dispositifs et préenseignes en €			
					Non numériques		Numériques	
	7m ² à 12m ²	> 12 m ² jusqu'à 20 m ²	>20 m ² jusqu'à 50 m ²	> 50 m ²	≤ à 50 m ²	> à 50 m ²	≤ à 50 m ²	> à 50 m ²
	= a	= a x 2 - 50%	= a x 2	= a x 4	= a	= a x 2	= a x 3	= a x 6
Tarif droit commun	23.30	23.30	46.60	93.20	23.30	46.60	69.90	139.80

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230628-2023-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 24/03/2022



Madame le Maire,

Myriam MULOT